

COMITE DE MOSELLE DE BASKET-BALL



Newsletter n°2

Saison 2010-2011

Désignations -

Veuillez faire attention aux retours de désignations qui sont de plus en plus nombreux, surtout pour des raisons qui peuvent être anticipées (anniversaire, ...). A titre d'information : pour le week-end du 5 et 6 février, les répartiteurs ont eu 18 retours de convocation ; cela est ingérable ...

Feuilles de marque -

Dès qu'il y a une annotation (quelle qu'elle soit) au dos de la feuille, celle-ci doit être contresignée par les deux capitaines en titre et les arbitres. Nous insistons sur cette consigne car peu d'arbitres la respectent.

Si un joueur se blesse durant la rencontre, il faut le noter au dos de la feuille (dans l'encadré "RESERVES"), ceci pour des raisons administratives.

Les éléments à noter sont : (exemple) Le joueur *STAUDT Jonathan* n°8 (N° de licence : *F000000*) de l'équipe A s'est blessé au *genou gauche lors du 1er* quart temps et le score était de 3 pour l'équipe A et de 6 pour l'équipe B.

Lors des rencontres de Coupe de Moselle, les arbitres doivent **OBLIGATOIREMENT** noter au dos de la feuille de marque (dans l'encadré "RESERVES") leur nom, les kilomètres parcourus et l'indemnité perçue avec les quatre signatures (capitaines et arbitres).

Il est également demandé de vérifier la feuille de marque avant le début de la rencontre : numéro de licence, nom et prénom des joueurs - noter si les joueurs sont mutés, surclassés, ...

Fautes techniques et disqualifiantes -

Lorsqu'une faute technique et/ou disqualifiante est sifflée, elle doit **OBLIGATOIREMENT** être validée à la fin de la rencontre en la notant au dos de la feuille de marque (cadre à cet effet), faire signer les deux capitaines et les deux arbitres. Si l'un des capitaines refuse de signer, l'arbitre doit consigner ce refus sur la feuille de marque.

Entraîneurs -

Tous les entraîneurs doivent être licenciés : si ce dernier est mineur, il doit être accompagné d'un majeur licencié.

Rappel de la procédure en cas d'absence de licence -

Nouveau rappel concernant la procédure à suivre en cas d'absence de licence :

Si un joueur ne peut justifier de son identité par la présentation d'une pièce officielle, il ne sera pas autorisé à participer à la rencontre. Cette procédure doit être effectuée avant le début de la rencontre.

COMITE DE MOSELLE DE BASKET-BALL

Trois possibilités

1^{er} cas : le joueur ne présente pas de licence

- 1) Présentation obligatoire d'une pièce avec photo justifiant de son identité
- 2) Recto de la feuille de marque : signature du joueur dans la case N° de licence

Licence	Noms des joueurs	N°	en jeu	Fautes				
				1	2	3	4	5
F800476	WIETNIK N.	4						
Signature	STOLL P.	5						
F880702	BERTRAND P.	6						

- 3) Verso de la feuille de marque : l'arbitre inscrit dans la case « réserves » :
« En l'absence de licence, le joueur (*inscrire le nom et le prénom en toute lettre - le club*) a présenté une pièce justifiant de son identité. Date de naissance (*inscrire la date de naissance - le lieu de naissance*). »
- 4) L'inscription est contresignée par les deux arbitres et les deux capitaines en titre

2^{ème} cas : le joueur présente son duplicata de sa licence

- 1) Présentation obligatoire d'une pièce d'identité avec photo ainsi que du duplicata de la licence
- 2) Recto de la feuille de marque : le N° de la licence sera inscrit dans la case N° de licence

Licence	Noms des joueurs	N°	en jeu	Fautes				
				1	2	3	4	5
F800476	WIETNIK N.	4						
F580225	STOLL P.	5						
F880702	BERTRAND P.	6						

- 3) Verso de la feuille de marque : l'arbitre inscrit dans la case « réserves » :
« En l'absence de licence, le joueur (*inscrire le nom et le prénom en toute lettre - le club*) a présenté son duplicata de licence ainsi qu'une pièce justifiant son identité. Date de naissance (*inscrire la date de naissance - le lieu de naissance*). »
- 4) L'inscription est contresignée par les deux arbitres et les deux capitaines en titre

3^{ème} cas : le joueur présente le bordereau de dépôt de demande de licence

- 1) Présentation obligatoire d'une pièce d'identité avec photo ainsi que le bordereau de demande de licence
- 2) Recto de la feuille de marque : aucune inscription dans la case N° de licence

Licence	Noms des joueurs	N°	en jeu	Fautes				
				1	2	3	4	5
F800476	WIETNIK N.	4						
	STOLL P.	5						
F880702	BERTRAND P.	6						

- 3) Verso de la feuille de marque : l'arbitre inscrit dans la case « réserves » :
« En l'absence de licence, le joueur (*inscrire le nom et le prénom en toute lettre - le club*) a présenté le bordereau de dépôt de licence daté du (*inscrire la date notée sur le bordereau*) ainsi qu'une pièce justifiant son identité. Date de naissance (*inscrire la date de naissance - le lieu de naissance*). »
- 4) L'inscription est contresignée par les deux arbitres et les deux capitaines en titre

COMITE DE MOSELLE DE BASKET-BALL

Le remboursement des frais -

Pour le remboursement des frais, il est impératif d'envoyer (si ce n'est pas déjà fait) la photocopie de la carte grise du véhicule que vous utilisez pour aller officier. Sans ce document, aucun frais ne sera remboursé.

Pour les rencontres couplées en Moselle :

Deux rencontres avant 20h : premier match vous prenez les frais du barème kilométrique avant 20h ; deuxième match vous prenez le barème des rencontres couplées.

Une rencontre avant 20 h et une après 20h : premier match vous prenez le barème des rencontres couplées ; deuxième match vous prenez le barème kilométrique après 20h.

Pour les rencontres couplées Moselle / Lorraine :

C'est toujours pour le match « ligue » où vous aurez le remboursement par rapport aux frais kilométriques. Pour le match de département, vous prenez le barème des rencontres couplées.

Attention, lorsque vous remplissez vos demandes de remboursement, il faut absolument garder l'ordre chronologique de vos désignations ; ainsi, si vous avez un match cadet puis un match benjamin, vous prenez le barème kilométrique « cadets » et 13€00 (match couplé) pour les benjamins et non pas le barème kilométrique pour les benjamins et 24€00 (match couplé) pour les cadets. Il faut, impérativement, prendre les kilomètres affichés sur votre convocation.

Stage -

Le stage n°2 (de perfectionnement) aura lieu les 26 et 27 février 2011. N'oubliez pas d'envoyer vos coupons réponses. Lors de ce stage, nous aurons un invité : David MORTZ (arbitre de PRO A) alors venez nombreux.

Divers -

Félicitations à Mlle DUCANOS Audrey pour sa désignation sur le match de Coupe de France féminin SIG (LF2) – Bourges (LFB).

KACED Djamel

